

Circulaire 03/2018

Aux assureurs-maladie et clients institutionnels

Soleure, le 26 janvier 2018

Les HomeCare TiCuro et Homecare Apotheke Burgdorf ont signé un contrat avec la SVK concernant le suivi des patients avec une alimentation artificielle à domicile

Madame, Monsieur,

Nous nous réjouissons de vous informer que la SVK a signé un contrat concernant le suivi des patients avec une alimentation artificielle à domicile, valable depuis le 1^{er} janvier 2018, avec les HomeCare TiCuro et Homecare Apotheke Burgdorf ; ces contrats viennent s'ajouter aux contrats existants avec les autres Home Care Services.

1. Conditions

Des contrats avec des Home Care Services existent depuis plus de 13 ans. Ils règlent le suivi des patients avec une alimentation artificielle à domicile.

Deux nouveaux Home Care Services font désormais partie des partenaires de la SVK : HomeCare TiCuro et Homecare Apotheke Burgdorf. Ils assurent, tout comme les dix autres Home Care Services, le suivi complet des patients ayant besoin d'une alimentation artificielle à domicile. Ils ont déjà obtenu l'agrément de la SSNC.

Nous attirons votre attention sur le fait que le contrat **est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018**.

2. Non adhésion au contrat d'assureurs-maladie

Le contrat avec les HomeCare TiCuro et Homecare Apotheke Burgdorf complètent les contrats existants pour l'alimentation artificielle. Les assureurs-maladie affiliés à la SVK peuvent lui communiquer leur **non adhésion au présent contrat jusqu'au 31 mars 2018**.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que la conclusion de contrats individuels entre des assureurs-maladie et les différents Home Care Services pour l'alimentation artificielle à domicile n'est pas judicieuse compte tenu de l'importante charge financière et administrative. De plus, l'évaluation des demandes de garantie de prise en charge des coûts et le contrôle des factures sont grandement simplifiés s'ils sont confiés à un service centralisé comme la SVK.

Nous vous prions de trouver ci-joint le contrat et ses annexes, et vous remercions d'en prendre connaissance.

Avec nos salutations les meilleures

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Nicole Wagener
Responsable de département
NUT/VENT